

**Vœu urgent pour le réaménagement de la rue Belgrand
et la sécurisation des aménagements cyclables dans le 20^e arrondissement**
*Déposé par Mme HALIL BELLAH WAHIBA ,Elue d'opposition
Conseil d'arrondissement du 04/12/2025*

Considérant que la Ville de Paris a adopté un Plan Vélo 2021-2026, doté de plus de 250 millions d'euros, visant à créer 180 km de pistes sécurisées, 130 km de nouvelles pistes et 52 km de coronapistes pérennisées, avec l'objectif affiché de faire de Paris une ville 100 % cyclable en 2026 ;

Considérant que, malgré l'investissement consacré, les aménagements réalisés dans plusieurs rues du 20^e arrondissement notamment l'avenue Gambetta, la rue de Bagnolet et, plus particulièrement, la rue Belgrand restent incohérents, dangereux et insuffisamment concertés ; qu'ils entraînent des ruptures de continuité, des configurations accidentogènes, ainsi qu'une dégradation de la circulation et des conditions de livraison indispensables au commerce de proximité ;

Considérant que la rue Belgrand, comme plusieurs axes du 20^e arrondissement, a été intégrée au réseau cyclable métropolitain défini par le Plan Vélo Métropolitain, adopté à l'unanimité par la Métropole du Grand Paris lors du Conseil métropolitain du 9 juillet 2021 (délibération CP_CM_9_juillet_2021_0) ; que la Ville de Paris, signataire de ce plan et bénéficiaire de son dispositif de financement, s'est engagée à réaliser sur son territoire les aménagements prévus dans le cadre de ce réseau structuré et cohérent à l'échelle métropolitaine, comprenant le développement de lignes cyclables continues, la subvention aux communes et un budget initial de 10 millions d'euros par an pour soutenir la création et la mise à niveau des infrastructures.

Considérant que la rue Belgrand illustre particulièrement ces dérives : un seul côté de la rue demeure accessible aux véhicules et aux livraisons, tandis qu'un séparateur en béton rend tout dépassement impossible, y compris pour les véhicules d'urgence. Par ailleurs, des îlots piétons bloquent le passage de ces véhicules et doivent être repensés afin de concilier sécurité des piétons et libre circulation des services prioritaires. Les zones de livraison et de stationnement minute sont trop peu nombreuses, mal situées, voire totalement absentes sur certains segments de la rue. Les commerçants se retrouvent dans l'impossibilité de recevoir correctement leurs marchandises, ce qui génère des risques pour leur sécurité et perturbe gravement leur activité. Certains font état d'une baisse importante de leur chiffre d'affaires, allant jusqu'à évoquer un risque de dépôt de bilan. Les jours de marché deux fois par semaine des blocages se multiplient, aggravant les problèmes de circulation et de sécurité.

Considérant que Le non-respect des règles de circulation par certains automobilistes, ainsi que les comportements de cyclistes, vélos-cargos et utilisateurs de trottinettes qui se considèrent prioritaires, augmentent les dangers pour l'ensemble des usagers.

Considérant En 2024, l'ONISR (**l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière**) a recensé 108 cyclistes tués en agglomération et plusieurs milliers de blessés. À Paris, plus de 1 100 cyclistes ont été impliqués dans des accidents corporels en 2023 selon la Préfecture de Police. Les piétons, automobilistes, livreurs et riverains sont eux aussi mis en danger par des pistes cyclables mal conçues, discontinues, séparées par du béton ou mal intégrées à la circulation.

Considérant qu'aucun bilan socio-économique et sécuritaire complet, structuré et indépendant n'a à ce jour été publié pour évaluer l'impact réel de ces aménagements sur la sécurité, la circulation, le commerce et la qualité de vie dans le 20^e arrondissement et en particulier rue Belgrand.

Considérant Les commerçants et riverains réclament un réaménagement complet de la rue pour restaurer la sécurité, la fluidité et soutenir l'activité économique locale. ;

Considérant que la Ville affirme vouloir renforcer l'application du « code de la rue », afin d'assurer une meilleure lisibilité, une hiérarchisation claire des usages et une protection accrue des usagers les plus vulnérables, objectifs qui ne sont pourtant pas respectés dans les aménagements actuels ; que la Ville entend également améliorer la cohabitation entre les usagers et sécuriser les carrefours mais que, dans la réalité, l'absence de contrôle, l'augmentation des comportements à risque (vélos-cargos, trottinettes, cyclistes se pensant prioritaires en toutes circonstances) et la hausse des accidents démontrent un écart important entre les intentions affichées et la situation sur le terrain .

Considérant qu'il est de la responsabilité conjointe de la MGP (cohérence métropolitaine du réseau) et de la Ville de Paris (mise en œuvre locale) de garantir des aménagements cyclables sécurisés cohérents, continus et concertés, permettant à tous les **usagers de coexister en sécurité**

**Sur proposition de Mme Wahiba HALIL BELLAH ,
le conseil d'arrondissement du 20e de Paris émet le vœu suivant**

Que la Mairie du 20^e arrondissement et la Mairie de Paris reconnaissent les insuffisances majeures de l'aménagement actuel de la rue Belgrand et engagent immédiatement une véritable concertation avec les commerçants, les riverains et le conseil de quartier ;

Que la Mairie du 20^e arrondissement et la Mairie de Paris prennent sans délai toutes les mesures urgentes et indispensables pour mettre en œuvre des corrections immédiates de la rue Belgrand, notamment :

- la réorganisation des zones de livraison et du stationnement minute afin de les rendre réellement accessibles et fonctionnelles pour l'ensemble des commerces
- la remise à plat de la configuration actuelle de la voie : aujourd'hui, un seul côté de rue est accessible aux véhicules et aux livraisons, un séparateur en béton empêche tout dépassement y compris pour les véhicules d'urgence et des îlots piétons bloquent leur passage ; ces aménagements doivent être repensés pour garantir simultanément la sécurité des piétons et la libre circulation des véhicules prioritaires.
- l'amélioration de la continuité, de la lisibilité et de la sécurité de la piste cyclable
- la revalorisation esthétique et fonctionnelle des rues concernées.

Que la Mairie du 20^e arrondissement et la Ville de Paris conduisent en urgence une évaluation économique et sécuritaire complète et indépendante, afin de mesurer précisément l'impact des aménagements cyclables sur l'activité commerciale, le chiffre d'affaires des commerces, la circulation, la sécurité et la qualité de vie dans le 20^e arrondissement, les aménagements actuels, mal conçus et discontinus, ayant déjà des conséquences directes et préoccupantes sur la fréquentation et la vitalité économique des commerces locaux ;

Que la Métropole du Grand Paris (MGP) examine la cohérence métropolitaine du tracé cyclable, et que la Ville de Paris engage un audit local, complet et indépendant des aménagements cyclables du 20^e arrondissement afin :

- de corriger les discontinuités, incohérences et ruptures de logique identifiées
- d'assurer une cohabitation sûre, équilibrée et compréhensible entre l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, trottinettes, vélos-cargos, automobilistes, livreurs et riverains)
- de procéder à une revalorisation esthétique et fonctionnelle durable des rues concernées.